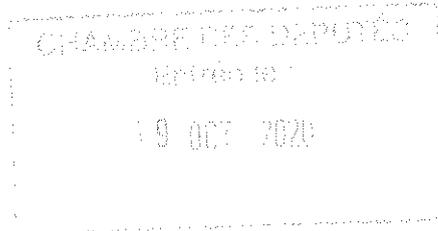



adr

ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI
Groupe parlementaire



Här Fernand Etgen
President vun der Chamber
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Fax 466 966 210

Lëtzebuerg, den 19.10. 2020

Monsieur le Président,

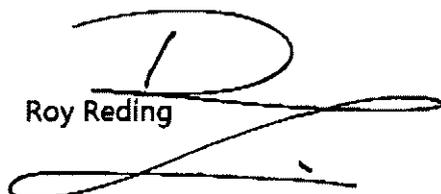
Compte tenu du fait que le régime fiscal actuel relatif à l'amortissement fiscal accéléré connaîtra des changements au 31 décembre prochain et que les questions que j'ai posées à ce sujet au cours des débats parlementaires sur l'Etat de la Nation n'ont pas encore obtenu de réponses, je me permets de poser la présente question urgente, conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés à Monsieur le Ministre des Finances.

Dans le contexte de la réforme du régime dit « de l'amortissement fiscal accéléré » pour promouvoir la construction d'habitations neuves destinées à la location, j'aimerais demander des précisions dans l'intérêt de la sécurité juridique et fiscale des citoyens :

1. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les acquéreurs qui signent leur acte notarié d'acquisition en "VEFA" encore cette année bénéficieront de l'ancien régime (amortissement fiscal de 6% sur l'année en cours plus 6 ans) ou non ? En effet, il m'a été rapporté qu'un receveur aurait fait savoir à un justiciable que ce ne serait pas la date de l'acte mais la date de la remise des clefs qui serait à retenir.
2. De même, une personne qui achète (acte notarié) en 2020 un terrain pour y construire un immeuble locatif pourra-t-elle profiter encore de l'ancien régime fiscal ou non ?
3. Une question se pose en particulier pour l'application de l'amortissement réduit à 4 % pour les investissements qui dépassent 1.000.000.- EUR. Est-ce que le montant cumulé des investissements au 31.12.2020 sera pris en compte pour déterminer si des investissements effectués en 2021 dépassent le seuil de 1.000.000.- ou non ?

4. Les investisseurs qui ont effectué des investissements supérieurs à 1.000.000.- EUR au 31.12.2020 continueront-ils à bénéficier de l'ancien régime sur l'intégralité de leurs investissements en question ?

Avec mes profonds respects,


Roy Reding